



Demande de dérogation mineure

Avis public de consultation

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire, le 14 avril 2026 à 20 h 00, à la salle du Conseil au 135, rue Principale, à Sainte-Claire.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets Cette demande de dérogation a pour effet de rendre réputé comme conforme la marge de recul avant de la résidence projetée à 3 mètres au lieu de 6 mètres, et ce, tel que prescrit selon la grille des spécifications de la zone 3-Ha au sens du *règlement de zonage* n° 2022-720.

Identification du site concerné : 54, rue Anna-Dussault, zone 3-Ha.

Toute intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 14 avril 2026.

Donné à Sainte-Claire, ce 12^e jour de mars 2026.

Le directeur général/greffier-trésorier adjoint
Simon Roy, DMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 2025-765 et sur le babillard du bureau municipal sis au 135, rue Principal, le 12^e jour de mars 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12^e jour de mars 2026.

Le directeur général/greffier-trésorier adjoint
Simon Roy